

## 7. Les missions de l'enseignant en IME

### Missions

Après évaluation, proposer une pédagogie adaptée, des parcours individualisés, formalisés dans le cadre d'un projet en partenariat avec les secteurs médicaux, thérapeutiques et éducatifs.

### Fonctions

L'enseignant, placé sous l'autorité du directeur de l'IME :

- participe à l'élaboration du projet individuel d'accompagnement en étroite liaison avec le pôle thérapeutique et éducatif de l'établissement : positionnement des élèves, définition du temps de scolarisation, objectifs et modalités d'apprentissage ;
- rédige le projet d'Unité d'enseignement articulé avec les projets individuels et d'établissement,
- assure une mission d'enseignement auprès des élèves en référence au socle commun de connaissances et de compétences et de culture ;
- accompagne la scolarisation en milieu ordinaire (inclusion individuelle et/ ou collective, scolarité partagée...), en apportant aux enseignants les démarches et les outils adaptés aux besoins des enfants et des adolescents ;
- Participe aux réunions d'équipe pluri-disciplinaire
- Participe aux équipes de suivi de la scolarisation

### Compétences

- Bonne connaissance de l'environnement institutionnel et réglementaire concernant la scolarisation des élèves en situation de handicap ;
- Aptitude au travail pluridisciplinaire et au partenariat ;
- Mise en œuvre des apprentissages et des adaptations pédagogiques selon les besoins des élèves en situation de handicap.

### Prérequis

(diplômes ou expérience) - Enseignant titulaire du CAPPEI (ex CAPA SH option D)

### Cadre horaire

27 heures par semaine : 24 heures + 3 heures (coordination/synthèse)

Pour aller plus loin :

🔗 [Référentiel de compétences de l'enseignant spécialisé :](#)  
annexe 1 CAPPEI Circulaire n°2017-026 du 14-2-2017